

ce nouveau subside accordé, en 1762, les travaux ne purent pas se terminer sans un surcroît de dépense ; la partie de la digue déjà construite risquait d'être bientôt ruinée à la moindre crue du Rhône. Une ordonnance royale autorisa donc la ville et l'Hôtel-Dieu à voter un nouveau crédit. Les recteurs, sous l'influence des vieilles idées économiques — que beaucoup de gens encore aujourd'hui s'obstinent à regarder comme passablement rationnelles — croyant qu'ils pouvaient embarrasser les finances de l'hospice en dépensant au-delà de ses revenus, s'alarmèrent de ces demandes d'argent sans cesse réitérées et firent quelques remontrances. Après avoir discuté l'affaire, et vu son importance, ils cessèrent toute opposition ; mais la surveillance des travaux leur fut entièrement confiée. Le devis du nouveau projet fut porté à 68,260 livres. Il paraît qu'un ouvrage avancé vers la ville avait été construit sur la rive gauche, un peu en aval de la losne, car je me souviens parfaitement d'en avoir vu les restes, qui constituaient un écueil pour la navigation. Un jour que je traversais le Rhône, en compagnie de quelques jeunes gens de mon âge, le bateau qui nous portait, entraîné par le courant, alla frapper contre l'écueil en question et n'éprouva heureusement qu'une forte secousse.

Paul SAINT-OLIVE.

*(La suite au prochain numéro).*